



**PATINAGE
DE VITESSE
CANADA**

DIRECTIVES CONCERNANT LES COMPÉTITIONS PVC

Mise à jour

1 septembre 2020

DIRECTIVES CONCERNANT LES COMPÉTITIONS

La plus grande priorité de Patinage de vitesse Canada est la santé et le bien-être de la communauté de patinage de vitesse et des membres du grand public qui vivent, travaillent et jouent dans nos espaces communs.

Les directives suivantes relatives aux compétitions comprennent des précautions raisonnables adaptées à notre sport. Elles ne présentent pas de risques excessifs pour les participants (athlètes, entraîneurs, officiels, bénévoles et spectateurs). Ces directives doivent être mises en place comme normes minimales pour toutes les compétitions nationales sanctionnées par PVC et devraient être prises en compte par les organisateurs d'autres compétitions aux niveaux provincial et local.

Les exigences des autorités sanitaires fédérales, provinciales et locales doivent être satisfaites avant la mise en œuvre des directives de compétition de PVC. Les exigences relatives aux installations en matière de capacité et d'utilisation appropriée de l'espace doivent également être prises en compte lors de la planification d'une compétition.

Remarque : Les compétitions nécessiteront vraisemblablement plus de temps en raison des délais requis pour assurer un environnement sécuritaire pour tous les participants et spectateurs. Veuillez planifier en conséquence.

Ce document est sujet à changement au fur et à mesure que nous apprenons de nos expériences et que nous prenons connaissance de nouvelles informations.

Préparation du site de compétition

1. Collaborer avec l'autorité sanitaire locale
 - a. Pour être au courant des protocoles pertinents concernant les situations pouvant survenir pendant la compétition.
 - b. Pour confirmer les réponses requises aux rapports de symptômes du COVID-19 et / ou à un test positif.
2. Rencontre avec le site de compétition
 - a. Pour s'assurer que des pratiques d'hygiène environnementale appropriées sont en place.
 - a. Pour confirmer la dotation de personnel du site pour l'événement.
 - b. Pour confirmer les points d'entrée et de sortie qui seront utilisés pendant la compétition.
3. En consultation avec le site de compétition

- a. Créer un « flux » désigné à travers le site, y compris la circulation directionnelle dans les couloirs et à travers les espaces partagés indiqués par une signalisation appropriée.
- b. Placez des panneaux sur tout le site pour rappeler aux participants et aux spectateurs de pratiquer la distanciation physique, l'utilisation des masques et une bonne hygiène des mains.

Personnes présentes

1. Inscriptions

- a. Inscrivez tous les participants, entraîneurs, officiels, bénévoles et patineurs. Pour les compétitions nationales sanctionnées par PVC, cette information doit être partagée avec le personnel de PVC avant le début de l'événement.
- b. Les inscriptions devront comprendre un numéro de téléphone et/ou une adresse courriel pour chaque personne.
- c. Utilisez les informations d'enregistrement pour aider avec le partage de la trousse d'information pré-compétition de l'événement ainsi que toute réponse requise à un cas potentiel de COVID-19.
- d. Aucun média à l'intérieur des installations durant la compétition afin de pouvoir mieux gérer la présence des personnes à l'intérieur.
 - i. Les organisateurs pourront prévoir faire les entrevues à l'extérieur avec masques et distanciation physique ou,
 - ii. Fournir un espace désigné à l'intérieur pour les médias APRÈS la fin des courses à l'issue de chaque journée des compétitions

2. Auto-évaluation quotidienne de l'état de santé (voir l'Annexe A)

- a. Tous les participants (y compris les entraîneurs, officiels et bénévoles) doivent remplir une auto-évaluation en ligne avant de se présenter sur le site.
- b. Utilisez si possible l'outil d'auto-évaluation utilisé dans la province où se tient la compétition.
- c. Les organisateurs de la compétition doivent recevoir un courriel de confirmation lorsqu'un outil d'évaluation est rempli.
- d. Les spectateurs (s'ils sont autorisés par l'établissement) doivent remplir une auto-évaluation en ligne avant de se présenter sur le site, ou dès leur arrivée.
- e. Les spectateurs doivent confirmer qu'ils ont rempli une auto-évaluation et fournir une adresse courriel ou un numéro de téléphone.
- f. Conserver un registre quotidien des personnes présentes et de leurs coordonnées pendant 21 jours. Ceci permettra de faciliter le traçage des contacts si une des personnes présentes devait subir un test à la COVID-19 qui s'avère positif.

Réunions

- 1. Aucune réunion n'aura lieu en personne entre les entraîneurs et les officiels.
- 2. Les réunions entre les entraîneurs et les officiels pourront être tenues en ligne.
- 3. Au lieu des réunions, des renseignements seront publiés en ligne ou diffusés par courriel ou boîte aux lettres électronique.
- 4. No social gatherings outside the competition associated with the event such as banquets or team dinners.

Trousse d'avant-compétition

Puisqu'il n'y aura pas de réunions en personne, les organisateurs de l'événement devront préparer une trousse d'information d'avant-compétition. La trousse sera distribuée aux participant(e)s inscrit(e)s et peut inclure ce qui suit.

1. Lignes directrices pour les compétitions PVC (obligatoire)
2. Une copie des meilleures pratiques de PVC concernant la COVID-19 (obligatoire)
3. Une tournée virtuelle des installations (vidéo) afin que les participant(e)s et les spectateurs puissent se familiariser avec la façon dont les installations seront gérées afin de garder tout le monde le plus en sécurité possible (optionnel)
4. Liens vers les outils d'auto-évaluation utilisés durant la compétition (obligatoire)
5. Lignes directrices des compétitions PVC pour les officiels (optionnel)
6. Horaire de la compétition, comprenant l'heure la plus hâtive où les participant(e)s peuvent entrer dans les installations (obligatoire)
7. Liste des concurrents (obligatoire)
8. Messages de l'arbitre en chef en ce qui a trait aux aspects concernant les courses et l'application des règles durant la compétition (optionnel)
9. Messages de l'organisateur concernant la gestion de la compétition et relatant des informations ayant trait à la nécessité d'avoir un environnement le plus sécuritaire possible pour qu'on puisse y tenir des courses (obligatoire)

Premiers soins

1. Les organisateurs de la compétition doivent obtenir de l'équipe des premiers soins la confirmation que l'équipement de protection individuelle suivant est disponible :
 - a. EPI de qualité médicale disponible pour les secouristes, masques, protection pour les yeux et gants.
 - b. Masques jetables disponibles au besoin pour les patineurs qui nécessitent une évaluation ou un traitement en cas de blessure aiguë.
 - c. Produits de désinfection pour le nettoyage et la désinfection de toutes les surfaces de la salle des premiers soins après chaque évaluation ou traitement.

Plan d'action d'urgence amélioré (voir l'Annexe B)

1. Outre le plan d'action d'urgence (PAU) conforme au règlement D5-100 qui répertorie les exigences liées à toutes les épreuves sanctionnées par PVC, un PAU amélioré doit inclure une réponse planifiée aux situations suivantes :
 - a. Retrait d'un patineur, officiel ou bénévole de la compétition en raison de symptômes de la COVID-19.
 - b. Retrait d'un patineur, officiel ou bénévole de la compétition en raison d'un test positif à la COVID-19.
 - c. Rapport post-compétition de test positif à la COVID-19 associé à la participation à la compétition ou à la présence sur le site durant la compétition.
 - d. Demande des registres de présences aux fins de dépistage des contacts pour chaque jour de la compétition et jusqu'à 21 jours après le dernier jour de compétition.
 - e. Un(e) participant(e) ou un(e) spectateur(trice) qui, à plusieurs reprises, ne suit pas ces lignes directrices et refuse de le faire à la suite d'un rappel de la part du responsable de la sécurité, se verra refuser l'accès aux installations.

Considérations relatives à la gestion de la capacité

1. Utilisez des modèles de participation de type « Entrée et sortie » visant à limiter le temps passé sur les lieux et limiter les interactions entre les groupes de participant(e)s. Les solutions possibles peuvent différer entre le courte piste et le longue piste, mais peuvent comprendre :
 - a. Envisagez des horaires partagés (p. ex., les hommes le matin et les femmes l'après-midi).
 - b. Formez des cohortes de compétition (p. ex., de 12 à 16 patineurs) qui accéderont au site et le quitteront ensemble, et maintenez la même cohorte pour l'ensemble de la compétition.
 - c. Utilisez plusieurs cohortes pour limiter les interactions tout en préservant le nombre global de patineurs.
 - d. L'augmentation du temps entre les épreuves pour permettre aux patineurs/patineuses de quitter les installations avant l'entrée du groupe de participant(e)s suivant.
2. Il pourrait aussi s'avérer nécessaire de réduire le nombre de patineurs/patineuses permis durant la compétition. Pour les compétitions nationales sanctionnées par PVC, cette décision doit être prise de concert avec le personnel de PVC.
3. Moins c'est mieux, garder le nombre de personnes présentes bien en deçà du nombre maximal permis en terme de capacité.

Vestiaires

1. N'utilisez les vestiaires que s'ils sont autorisés par l'établissement et qu'une distance physique minimale de 2 m peut être observée.
2. Si aucun accès aux vestiaires n'est autorisé, utilisez des zones d'attente désignées respectant les règles de distanciation physique pour les athlètes qui ne courent pas.
3. Conservez les sacs, vêtements, vestes et souliers dans une zone d'habillage jusqu'à la fin de la course.

Échauffements

1. Les athlètes s'échaufferont dans le même groupe que leur groupe de course.
2. Les athlètes doivent s'échauffer si possible à l'extérieur, dans une zone désignée à cet effet. Évitez tout espace partagé avec le grand public.
3. Utilisez les zones d'échauffement intérieures si elles sont autorisées par l'établissement.
4. Limitez la période d'échauffement dans un espace intérieur à 15 minutes.
5. Respectez les règles de distanciation physique et limitez le nombre de personnes dans les zones d'échauffement.
6. Contrôlez l'hygiène environnementale de la zone d'échauffement et nettoyez les points de contact.
7. Si des vélos stationnaires sont disponibles et autorisés par l'établissement, essuyez-les avant et après chaque utilisation; assurez une distance appropriée entre les vélos ou installez des barrières entre les appareils.
8. Prévoyez du désinfectant pour les mains dans la zone d'échauffement.
9. Limitez les échauffements sur glace à des groupes de 16 patineurs au plus à la fois. Envisagez de supprimer les échauffements sur glace en raison des contraintes de temps.

10. Si un espace distinct pour la récupération active d'après-course ne peut être fourni, s'assurer que les patineurs/patineuses ne se mêlent pas aux patineurs/patineuses qui s'échauffent.

Zone d'appel des patineurs/zone du préposé au regroupement

1. Les patineurs arriveront équipés, avec les patins, et prêts pour la course.
2. Les patineurs devront respecter une distanciation physique de 2 m dans la zone d'appel des patineurs/zone du préposé au regroupement.
3. La zone sera limitée à une course à la fois.
4. Prévoyez du désinfectant pour les mains.
5. Les vêtements, y compris les vestes et les souliers, devront demeurer dans les zones d'habillage ou vestiaires désignés à moins que les conditions suivantes soient respectées.
 - a. aucun vêtement ne sera laissé dans la zone d'appel ou au préposé au regroupement durant la course.
 - b. Les articles personnels, y compris les protège-lames, sont placés dans une boîte en plastique de 20 litres fournie par le/la patineur/patineuse.
 - c. Aucun partage de la boîte
 - d. La boîte est transportée par le/la patineur/patineuse jusqu'à la patinoire et placée dans l'espace désigné près de la sortie avant de se présenter à la ligne de départ
 - e. La boîte ne doit pas être manipulée par les bénévoles et fait partie de l'équipement individuel du patineur/de la patineuse
6. Identifiez des points d'entrée et de sortie distincts sur la glace.
7. Si les entrées et les sorties s'effectuent par une même porte, contrôlez les déplacements de sorte que les patineurs ne croisent pas ceux de la course précédente ou suivante.
8. Les patineurs doivent transporter les protège-lames vers la porte de sortie; l'équipement des patineurs ne doit pas être manipulé par des bénévoles.

Masques (voir l'Annexe C)

1. Les masques doivent être portés en tout temps dans tous les espaces intérieurs.
2. Les masques doivent être portés durant les activités d'échauffement à l'intérieur.
3. Les masques doivent être portés durant les activités d'échauffement à l'extérieur, à moins que les règles de distanciation physique de 2 m soient respectées.
4. Les masques doivent être portés durant les courses, selon les directives ci-dessous:
 - a. Pour les épreuves longue piste style olympique, étant donné que la distanciation sociale peut être obtenue, les masques ne sont pas nécessaires pendant la course. Ils doivent être portés avant et après chacune des courses.
 - b. Pour les épreuves courte piste, ainsi que pour toutes les autres épreuves longue piste (départ en groupe, poursuite par équipe et sprint par équipe), le port des masques pendant les courses est actuellement en cours de révision conformément aux directives des autorités sanitaires fédérales et provinciales, et avec l'aide de notre équipe de médecine du sport. Des directives supplémentaires sur ce sujet seront fournies dans une version révisée des Directives concernant les compétitions PVC.

Banc des entraîneurs

1. Aucun banc des entraîneurs ne sera autorisé pour les courtes pistes, à moins que les conditions suivantes soient respectées :
 - a. Les entraîneurs conservent une distance physique de 2 m, portent des masques et demeurent dans une zone désignée et identifiée.
 - b. Les entraîneurs peuvent utiliser du désinfectant pour les mains en arrivant au banc et en le quittant.
 - c. Aucun entraîneur n'entre en contact avec les matelas ou les planches.
 - d. Le banc des entraîneurs ne se situe pas dans le flux d'air des patineurs qui courent; il doit se trouver derrière une barrière protectrice ou à 4 m au minimum du rebord de la patinoire.
 - e. Le nombre d'entraîneurs au banc est limité au nombre de patineurs qui courent.
2. Un banc des entraîneurs est autorisé pour les longues pistes dans les conditions suivantes :
 - a. Les entraîneurs conservent une distance physique de 2 m, portent des masques et demeurent dans une zone désignée et identifiée.
 - b. Du désinfectant pour les mains est disponible.
 - c. Le nombre d'entraîneurs au banc est limité au nombre de patineurs qui courent.
3. Une zone de réunion préparatoire/bilan permettant une distanciation physique de 2 m peut être autorisée pour les entraîneurs et patineurs. Cette mesure est recommandée, mais non requise.
4. Les entraîneurs peuvent uniquement observer les courses depuis les zones désignées; les regroupements près des planches ou de la surface de la glace sont interdits.
5. Si les mesures pour l'enclos des entraîneurs ne peuvent être respectées, un espace désigné pour les entraîneurs peut être aménagé dans les gradins, à distanciation physique de 2m de tous les autres participants et des spectateurs.

Officiels et bénévoles (voir l'Annexe D)

1. Tout officiel ou bénévole peut se retirer de la compétition à tout moment s'il/elle estime que les conditions de la compétition représentent un risque inacceptable pour lui/elle ou leurs contacts rapprochés.
2. Tous les officiels et bénévoles doivent porter des masques en tout temps dans tous les espaces intérieurs.
3. Du désinfectant pour les mains sera fourni dans chaque espace de travail occupé par un officiel ou un bénévole.
4. Les officiels sur la glace devront maintenir une distance physique de 2 m.
5. Les officiels de départ devront maintenir une distance physique de 2 m.
6. Utilisez des sifflets électroniques, des avertisseurs à air comprimé ou d'autres appareils semblables au lieu d'un sifflet conventionnel qui pourrait projeter des gouttelettes dans l'air.
7. Limit the number of officials/volunteers to minimum requirements that allow a competition to be held safely. See Appendix D for recommendations.

Plateforme de chronométrage

1. Limitez le nombre de personnes sur la plateforme de chronométrage et aux alentours.
2. Respectez les règles de distanciation physique en séparant les zones de travail de chaque personne sur la plateforme à l'aide d'une barrière physique ou en maintenant une distance de 2 m entre chaque personne.

3. Ne partagez pas les documents, ordinateurs, crayons et stylos.
4. Assurez-vous que du désinfectant pour les mains est disponible.

Résultats

1. Aucun papier, aucun affichage.
2. Les résultats seront publiés en ligne ou diffusés par courriel ou boîte aux lettres électronique.
3. Il est recommandé de ne tenir aucune cérémonie des médailles, les médailles à être remises d'une manière où la distanciation physique puisse être respectée.
4. Utilisez des méthodes de transfert électronique des données de course entre les officiels lorsque cela est possible (appareils cellulaires, fichiers texte ou logiciels de partage de fichiers).

Hygiène environnementale

1. Nettoyez tous les équipements partagés après chaque utilisation (p. ex., transpondeurs).
2. Utilisez des couvre-casques individuels ou des autocollants individuels numérotés pour les casques pour éviter de partager.
3. Il est recommandé que les patineurs/patineuses amènent leur propre brassard rouge/blanc en longue piste.
4. Nettoyez les surfaces fréquemment touchées de la zone d'appel des patineurs/zone du préposé au regroupement.
5. Si les préposés à la piste partagent de l'équipement (racloir, seaux, marqueurs de piste, etc.), utilisez du désinfectant pour les mains et nettoyez l'équipement après chaque utilisation ou contact.
6. Au moment de placer les tapis de protection en vue de la compétition, pratiquez une bonne hygiène des mains avant et après le placement des tapis sur la glace.
7. Les patineurs/patineuses devraient pratiquer une bonne hygiène des mains avant et après chaque course, surtout après avoir délacé leurs patins.

Restauration

1. Aucun libre-service.
2. Il est recommandé que tou(te)s les participant(e)s aient une bouteille d'eau réutilisable identifiée à leur nom.
3. Recommandez des repas préemballés.
4. Prévoyez les cueillettes ou les livraisons de façon à maintenir une distanciation physique de 2 m et à limiter les points de contact.
5. N'utilisez pas de cafetières communes

Officiers de sécurité

1. Désignez une ou plusieurs personnes pour faire respecter les protocoles de sécurité (respect des règles de distanciation physique et d'hygiène environnementale).
2. Surveillez les activités et appliquez au besoin le plan d'action d'urgence amélioré.
3. Tenez un registre quotidien des présences et conservez-le pendant 21 jours après le dernier jour de compétition.

Spectators

1. Les spectateurs ne sont autorisés que si les limites de capacité le permettent.
2. Les spectateurs doivent remplir une auto-évaluation avant de pénétrer dans l'établissement.
3. Recueillez les renseignements de contact de chaque spectateur à des fins de recherche des contacts.
4. Les spectateurs doivent demeurer dans les zones désignées et maintenir une distance physique de 2 m.
5. Tous les spectateurs doivent porter des masques.
6. Si le nombre de spectateurs autorisés est limité, les règles suivantes peuvent être successivement mises en place :
 - a. Un spectateur par patineur
 - b. Un spectateur par patineur junior, aucun spectateur par patineur senior.
 - c. Aucun spectateur
7. Il est interdit aux spectateurs de se rassembler près des planches ou de la surface de la glace pour observer les courses.



ANNEXES

ANNEXE A

Outils d'auto-évaluation COVID-19

Les liens ci-dessous vous permettront d'accéder à l'outil d'auto-évaluation de Santé Canada, ainsi qu'aux outils d'auto-évaluation provinciaux et territoriaux. Utilisez l'outil applicable au lieu de la compétition.

Outil d'auto-évaluation COVID-19 de Santé Canada

- <https://ca.thrive.health/covid19/fr>

COVID-19 Self-Assessment Tool Health Canada

- <https://ca.thrive.health/covid19/en>

ANNEXE B

Plan d'action d'urgence amélioré

1. Suivi des présences


- a. Maintenez un registre des présences détaillé pour chaque journée de compétition.
- b. Comparez les présences prévues des participants inscrits (patineurs, entraîneurs, officiels et bénévoles) aux présences réelles.
- c. Si un participant est présent pour une journée de compétition et absent une journée subséquente, confirmez la raison de l'absence.
- d. Conservez les données de présence pendant 21 jours après le dernier jour de compétition.
- e. Si les autorités sanitaires publiques locales le demandent, transmettez-leur les registres de présences à des fins de recherche des contacts.

2. Retrait d'un participant (patineur, entraîneur, officiel ou bénévole) de la compétition en raison de symptômes de la COVID-19

- a. Le participant doit respecter les directives de l'autorité sanitaire locale concernant le confinement et le dépistage.
- b. Il importe de tenir compte des droits à la vie privée de la personne. Ne nommez pas le participant et n'indiquez pas à quel titre il a participé à la compétition. Avisez les responsables de la compétition qu'un participant s'est retiré en raison de symptômes similaires à ceux de la COVID-19, qu'il s'est isolé délibérément et qu'il respecte les directives de l'autorité sanitaire locale.
- c. Suivez les directives de l'autorité sanitaire locale concernant la résolution des symptômes; une recherche des contacts peut être requise.
- d. Informez le personnel de PVC immédiatement quand un(e) participant(e) se retire d'une course, et qu'il y a donc activation du Plan d'action d'urgence amélioré.

3. Retrait d'un patineur, officiel ou bénévole de la compétition en raison d'un test positif à la COVID-19

- a. Le participant doit respecter les directives de l'autorité sanitaire locale concernant le confinement et la recherche des contacts.
- b. Il importe de tenir compte des droits à la vie privée de la personne. Ne nommez pas le participant et n'indiquez pas à quel titre il a participé à la compétition. Avisez les responsables de la compétition qu'un participant s'est retiré en raison d'un test positif à la COVID-19, qu'il s'est isolé délibérément et qu'il respecte les directives de l'autorité sanitaire locale.
- c. Suivez les directives de l'autorité sanitaire locale et transmettez s'il y a lieu les registres de présences demandés à des fins de recherche des contacts.
- d. L'autorité sanitaire locale peut exiger l'annulation des jours de compétition restants.
- e. Prévoyez un plan de communication pour aviser les participants en cas d'annulation; utilisez les renseignements de contact recueillis lors des processus d'inscription et d'auto-évaluation de l'état de santé.

- 
- f. Informez le personnel de PVC immédiatement quand un(e) participant(e) se retire d'une course, et qu'il y a donc activation du Plan d'action d'urgence amélioré.

4. Rapport post-compétition de test positif à la COVID-19 associé à toute personne présente sur le site lors de n'importe quel jour de compétition.

- a. Suivez les directives de l'autorité sanitaire locale et transmettez s'il y a lieu les registres de présences demandés à des fins de recherche des contacts.
- b. Informez le personnel de PVC quand il y a rapport d'après-compétition de la présence d'un test positif à la COVID-19.

ANNEXE C

Masques

Consultez les liens suivants du Gouvernement du Canada pour plus de détails sur l'utilisation appropriée d'un masque non médical ou d'un couvre-visage :

- <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/a-propos-masques-couvre-visage-non-medicaux.html>
 - <https://www.canada.ca/en/public-health/services/diseases/2019-novel-coronavirus-infection/prevention-risks/about-non-medical-masks-face-coverings.html>
1. Le masque doit couvrir la bouche et le nez.
 2. Une étoffe, un cache-cou ou un autre article formé d'une seule couche de tissu peut ne pas suffire.
 3. Il est recommandé d'utiliser un masque médical jetable ou un masque de tissu réutilisable (formé de plusieurs couches de tissu).
 4. Les masques qui épousent le contour du visage et du nez et qui reposent sous les lunettes risquent moins de former de la buée.
 5. L'utilisation de ruban médical sur le nez du masque contribuera également à réduire la buée.
 6. Un masque est plus efficace lorsqu'il est propre et sec. Prévoyez plus d'un masque pour chaque jour de course.

ANNEXE D

Officiels et bénévoles

Vous trouverez ci-dessous des suggestions et des exemples permettant de limiter le nombre d'officiels et de bénévoles :

- 1. Épreuves de sélection ou de championnat courte piste (officiels désignés)**
 - a. 2 arbitres sur la glace
 - b. 1 arbitre pour les reprises vidéo
 - c. 2 officiels de départ
 - d. 1 préposé aux patineurs/compilateur

- 2. Épreuves de sélection ou de championnat longue piste (officiels désignés)**
 - a. 3 arbitres
 - b. 2 officiels de départ

- 3. Épreuves non liées aux sélections et aux championnats**
 - a. 1 arbitre pour gérer la compétition
 - b. 1 officiel de départ
 - c. 1 compilateur

- 4. Tous les événements**
 - a. 1 préposé à l'appel/préposé au regroupement
 - b. Préposés à la piste (maximum de 3 par coin); envisagez des blocs d'horaire pour permettre aux préposés de retourner à la maison après un bloc. Désinfectez tout l'équipement entre les blocs programmés.
 - c. Soutien technique pour les reprises vidéo
 - d. Personnel de chronométrage électronique selon les besoins (2)
 - e. En l'absence d'un système de chronométrage électronique de secours, utilisez une caméra vidéo pour enregistrer la course (lignes de départ et d'arrivée) afin d'obtenir les temps. Cette méthode éliminera le besoin de chronométreurs manuels et de juges. Traitez les résultats conformément aux procédures de chronométrage manuel.
 - f. 2 messagers seront requis pour se rendre aux vestiaires ou à la zone de préparation désignée et amener les prochains patineurs à la zone d'appel puisque les patineurs ne pourront pas attendre dans cette zone. Les messagers ne devront pas afficher de documents papier. Les messagers ne devront pas manipuler l'équipement des patineurs, les protège-lames, les chaussures ou les vestes.
 - g. Restauration pour les officiels : envisagez de servir des plats cuisinés en boîte afin de limiter à deux le nombre de bénévoles requis.
 - h. Dans le cas d'un horaire divisé, envisagez qu'il y ait un horaire similaire pour les bénévoles, un groupe le matin et un autre groupe l'après-midi.